Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 27 novembre 2025 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N°01,03,04,05,06,07,08,09,11,12,13,14,15	24	24	5	29
N°10	24	22	4	26
N°16	23	23	4	27
N°17,20,35,37	23	20	6	26
N°18,19,21,22,23,24,25 ,28,29,32,34,36,38,40	23	23	6	29
N°26,27	22	22	6	28
N°30	23	22	6	28
N°31,39	23	21	5	26
N°33	22	22	5	27
N°41	22	20	6	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine (jusqu'au point n°16) ; MOREE Denys (sauf aux points n°26 et 27), MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO-ARCHAIMBAULT Pascale, FOUQUERAY Jean-Yves, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, ROIGNANT-CECIRE Mireille (sauf au point n°33), MOREL Anthony (sauf au point n°16), MERCIER Françoise, LE FRANC Clément (sauf au point n°41), DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Laurent LAMBALLAIS, qui a donné pouvoir à Gilles MORIN,
Philippe PARLANT-PINET, qui a donné pouvoir à Mireille ROIGNANT-CECIRE,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Christine TAZE, qui a donné pouvoir à Roland DONAT (à partir du point n°17),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Gilles MORIN

2025-12-11 - Renouvellement de l'accompagnement éducatif avec le collège public de Séné – Nouvelle convention

Rapporteur : Jean-Yves FOUQUERAY

Le projet éducatif de la Ville de Séné prévoit l'intervention des services municipaux auprès des jeunes. Dans ce cadre, le Service Enfance-Jeunesse est en relation étroite avec le Collège Cousteau, situé sur la commune, pour des interventions durant la pause méridienne.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_11-DE

L'objectif de cette présence auprès des collégiens est de :

- les accompagner dans l'apprentissage de la citoyenneté et de la socialisation ;
- poser les jalons d'une continuité éducative entre le collège et la Ville ;
- favoriser les échanges et partenariats éducatifs entre les jeunes et les acteurs locaux.

Les actions proposées visent également à accompagner les jeunes dans leurs expérimentations, leurs choix et leurs engagements, afin de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de réussite scolaire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement du partenariat tripartite existant entre

- la Ville de Séné,
- la Ville de Theix-Noyalo,
- et le Collège Cousteau,

pour une nouvelle période d'un an à compter du **1er janvier 2026 au 31 décembre 2026**, conformément à la convention jointe.

Durant l'année scolaire 2025, 34 collégiens dont 15 sinagots ont participé à un module de sophrologie.

Modalités et financement

- La liste des activités et le budget prévisionnel sont définis d'un commun accord entre les trois partenaires.
- La répartition financière est également fixée en accord avec les partenaires :
    - **Budget total 2025 :** 1995 € soit 665 € par partenaire pour 20 ateliers
    - **Budget prévisionnel 2026 :** 1575 € soit 525 € par partenaire pour 15 ateliers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du conseil d'administration du collège Cousteau de Séné en date du 27 novembre 2025 concernant le renouvellement du partenariat avec la Commune de Séné,

Vu le projet de convention en annexe,

Vu l'avis de la Commission Education et Solidarités du 19 novembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 25 novembre 2025,

Considérant l'intérêt d'un partenariat entre la commune et le collège pour l'intervention auprès des jeunes collégiens scolarisés sur la commune de Séné,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement du partenariat tripartite pour l'année 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_11-DE

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec le Collège Cousteau et la commune de Theix-Noyalo,

APPROUVE la répartition financière de la participation de la commune de Séné telle que définie dans le budget annexé ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant pour effectuer toutes démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 9 décembre 2025
La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 09/12/2025
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 décembre 2025
et publication le 9 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.